



Fiche-action n°M3

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Augmenter le nombre de « cartes journalières commune » des CFF mises à disposition des habitants par le secrétariat de la mairie. »

Situation et justification :

Les « cartes journalières commune » sont vendues par lots (de 365/366 cartes postdatées) par les CFF (Chemins de fers fédéraux suisses) aux communes suisses qui le désirent. Chaque carte donne le droit à une personne¹, durant 24 heures, de circuler en 2^e classe en Suisse :

- sur toutes les lignes des CFF, de bateaux et de cars postaux,
- à demi-tarif sur la plupart des lignes de chemin de fer privées (seules exceptions : des lignes de montagne),
- dans les transports publics de nombreuses villes.

Les CFF vendent chaque lot de 365/366 cartes à Fr. 8'500.-. Chaque carte coûte donc Fr. 23,30. La commune de Bernex a augmenté le nombre de cartes journalières mises à disposition des habitants en passant de deux à trois par jour depuis le mois d'avril 2005.

Les cartes sont vendues au prix unitaire de 35 francs par le secrétariat de la commune. Ce prix représente une réduction d'environ 38% par rapport à l'achat d'une carte journalière unique aux guichets des CFF (Fr. 56.-). Il représente aussi une réduction de 25% par rapport à l'achat groupé d'une carte journalière multipack (6 cartes à Fr. 280.-).

En 2004, le résultat financier de cette opération s'établit comme suit².

- Achat de 2 lots de cartes, soit : Fr. 8'500 x 2 = Fr. 17'000.-
- Vente de 596 cartes (env. 82%), soit : Fr. 35 x 596 = Fr. 20'860.-

En vendant 82% des cartes, la commune a donc dégagé un bénéfice brut³ de Fr. 3'860.- ; le point d'équilibre est atteint en vendant 2 cartes sur 3 (66,66%).

Depuis la mise en vente de 3 cartes quotidiennes en avril 2005 et à ce jour (septembre 2005), il n'a pas été procédé à un bilan financier. Toutefois, les appréciations qui suivent, communiquées par le secrétariat de la commune, laissent à penser que les habitants de Bernex répondent avec intérêt à cette offre élargie. En effet, si certains jours des cartes restent invendues, il arrive souvent au secrétariat de devoir refuser des ventes. Les demandes de renseignements (téléphones, visites) seraient fréquemment de 5 à 10 chaque jour. A quelques reprises, une coordination avec le secrétariat de la commune de Confignon (qui met aussi à disposition des cartes journalières) a permis de solutionner des demandes auxquelles il n'était pas possible de répondre avec les cartes à disposition.

Enfin, les références des utilisateurs ne sont pas mémorisées, mais toujours d'après le personnel de réception, les acheteurs de cartes résident dans les différents villages de la commune.

Certains d'entre eux profitent régulièrement du service.

Objectifs visés :

Augmenter le nombre de cartes journalières à quatre ou cinq en 2006 en visant un équilibre financier.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

En faisant ainsi la promotion des transports publics et en particulier du train, cette mesure contribue à éviter l'usage d'un véhicule automobile individuel, ce qui favorise donc une limitation des émissions fortement polluantes.

¹ Un adulte, ou encore deux enfants, un enfant et un chien, ou... deux chiens !

² Source : M. Raymond Maréchal, Secrétaire général

³ Bénéfice qui ne prend pas en compte les frais administratifs (travail des réceptionnistes) ni la valeur de la promotion du service (par ex. les informations dans le journal communal).

Pôle social :

Cette mesure peut permettre de donner un accès plus facile à ce mode de transport aux personnes disposant de faibles revenus. Le risque d'accidents est également plus réduit avec le train qu'avec un véhicule automobile.

Pôle économique :

Le faible nombre d'accidents avec le train, par rapport aux véhicules automobiles, a pour conséquence de réduire les coûts de la santé.

Descriptif de l'action:

- Effectuer le bilan des ventes à fin 2005.
- Si les ventes ont dépassé le 65% ou le 85% du potentiel, acquérir respectivement un ou deux lots de cartes journalières supplémentaires.
- Faire la promotion du service de manière régulière dans le journal communal, dans le site internet, et grâce à des papillons d'informations disponibles dans des lieux publics (en priorité à la réception de la mairie).
- Continuer d'entretenir de bons rapports de partenariats avec le secrétariat de la mairie de Confignon, voire avec d'autres communes, de manière à limiter le risque d'inventus et de disposer de solutions pour répondre ponctuellement à des demandes qui dépasseraient la capacité de cartes disponibles au secrétariat de la mairie.

Calendrier :

Adoption de cette proposition dans les meilleurs délais, en vue de son application dès le début de l'année 2006.

Nom des responsables :

Les Conseillers administratifs en charge des loisirs, du social, des transports, des services extérieurs, le Secrétaire général, les Présidents des commissions « Sociale, jeunesse » et « Sécurité et transports ».

Nom des partenaires et mode de participation :

Les CFF (en tant que fournisseur), le personnel de mairie en charge de la réception et le Secrétaire général (pour l'information de habitants, la promotion et la réalisation du service, les partenariats avec d'autres communes).

Budget :

L'objectif est un résultat financier équilibré (basé sur la seule soustraction du chiffre d'affaire brut avec les dépenses d'achat des cartes), qui ne cherche pas à dégager un bénéfice.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre et taux de cartes vendues.
- Nombre et nature des appréciations et remarques faites par les habitants de Bernex.

Suivi et amélioration continue :

Cette étude devra être réalisée en bonne coordination avec les principaux acteurs. Etablir un bilan annuel et ajuster le service en fonction des résultats et des remarques.